

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355

4 juillet 2007

### SOMMAIRE

2A Conseil s.à r.l. ....	65028	Family Park S.A. ....	64994
Assoco Ré S.A. ....	64994	Geston Holding ....	65040
Beli Bryak S.A. ....	65031	IS Projects One Sàrl ....	65031
Beli Bryak S.A. ....	65026	JER Europe Fund III 14 S.à r.l. ....	65033
Big Blue S.A. ....	65030	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	65025
Boton S.A. ....	65032	Noma Luxembourg S.A. ....	65032
Brooklyn S.à r.l. ....	65031	Noma Luxembourg S.A. ....	65030
Captiva Capital Partners II S.C.A. ....	64994	Pandion Investments S.A. ....	65032
CB Commercial S.A. ....	65030	PB Consulting S.A. ....	65032
CGM Lux 2 S.à r.l. ....	65040	RBS China Investments S.à r.l. ....	65030
CGM Lux 3 S.à r.l. ....	65040	Sesa S.A. ....	65039
Charisma Sicav ....	65040	Stuart Establishment S.A. ....	65039
Del Grosso s.à r.l. ....	65026	Vinstock S.A. ....	65032
Deutsche Post Reinsurance S.A. ....	64994	Voiron Design S.A. ....	65025
ea-Services S.à r.l. ....	65039		
Euro-Tabacs S.A. ....	65031		

**Deutsche Post Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062603/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02678. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Assoco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062602/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02682. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Family Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.  
R.C.S. Luxembourg B 109.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007062989/220/12.

(070066376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Captiva Capital Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 1.231.025,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 110.556.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before Us, M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., a société en commandite par actions which was incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Mersch of July 27, 2005, published in the Mémorial C, n<sup>o</sup> 29, of 5 January 2006 (the «Company»), the articles of association of the Company having been last amended by deed of notary Henri Hellinckx, residing then in Mersch, on August 19, 2005, published in the Mémorial C, n<sup>o</sup> 764 of 14 April 2006, p. 3660.

The extraordinary general meeting is opened at 4.45 p.m. by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman of the meeting declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To reduce the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 1,196,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million two hundred and thirty-one thousand twenty-five Euro (EUR 1,231,025.-) divided into twenty-four thousand and eight hundred (24,800) limited class A shares, nine hundred and sixty thousand (960,000) unlimited class B shares and twenty (20) limited class C shares, each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to an amount of thirty five thousand and twenty-five Euro (EUR 35,025.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) limited class A shares, three thousand and two hundred (3,200) unlimited class B shares and twenty (20) limited class C shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) by cancellation of nine hundred fifty-six thousand and eight hundred (956,800) unlimited class B shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and to allocate the proceeds of such capital reduction to a specific reserve of the Company which may only be used for distributions to holders of unlimited class B shares.

2) To increase the share capital of the Company to raise it from its amount of thirty-five thousand and twenty-five Euro (EUR 35,025.-) following the capital reduction referred to under item 1 above to an amount of thirty-nine thousand and eight hundred ten Euro (EUR 39,810.-) by issuing six hundred forty-eight (648) new limited Class A Shares and three thousand one hundred eighty (3,180) new limited Class C shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

3) To accept the subscription of (i) two thousand and sixty-seven (2,067) new limited Class C Shares by CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., (ii) of seven hundred ninety-five (795) new limited Class C Shares by CEDOBAR 2 S.à r.l. and (iii) of all the six hundred forty-eight (648) new limited Class A Shares, the other Class A Shareholders waiving their preferential right to subscribe such new Class A Shares, and of three hundred eighteen (318) new limited Class C Shares by CEDOBAR 3 S.à r.l. against a contribution in cash.

At the completion of the share re-organisation and the transfer of the Class C Shares to the CAPTIVA MPV or to any other entity which would be substituted, the allocation of shares in the Company should be as follows:

Shareholder	Class	Number of Shares	% by Class of Shares	% out of Total Shares	Value (in €)
CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A.	A	16,120	63.34% of A	50.61%	20,150.-
CEDOBAR 2 S.à r.l.	A	6,128	24.08% of A	19.24%	7,660.-
CEDOBAR 3 S.à r.l.	A	3,200	12.58% of A	10.05%	4,000.-
CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l.	B	3,200	100.00% of B	10.05%	4,000.-
CAPTIVA MPV or substituted	C	3,200	100.00% of C	10.05%	4,000.-
Total		31,848		100.00%	39,810.-

4) To clarify the distributions from the Company between the Shareholders:

Shareholder	Class of Shares	% of allocation of Distribution per Class	% of Funding Contributions after reorganisation (Distributions per Funding Contributions)
CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A.	A	65.00 % of A	64.62%
CEDOBAR 2 S.à r.l.	A	24.71 % of A	24.57%
CEDOBAR 3 S.à r.l.	A	10.29 % of A	10.23%
CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l.	B	100.00 % of B	N/A
CAPTIVA MPV or substituted	C	100.00 % of C	0.58%
Total			100.00%

5) To set out the cost and payment for the transfer of Class C Shares from their current shareholders to CAPTIVA MPV S.à r.l. or any other entity which would be substituted.

6) To fully restate the articles of association of the Company, notably to reflect resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

7) To confirm the mandate of the members of the supervisory board of the Company.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 1,196,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million two hundred and thirty-one thousand twenty-five Euro (EUR 1,231,025.-) divided into twenty four thousand eight hundred (24,800) limited class A shares, nine hundred and sixty thousand (960,000) unlimited class B shares and twenty (20) limited class C shares, each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to an amount of thirty five thousand and twenty-five Euro (EUR 35,025.-) divided into twenty four thousand and eight hundred (24,800) limited class A shares, three thousand and two hundred (3,200) unlimited class B shares and twenty (20) limited class C shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) by cancellation of nine hundred fifty-six thousand and eight hundred (956,800) unlimited class B shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and to allocate the proceeds of such capital reduction to the specific reserve of the Company which may only be used for distributions to holders of unlimited class B shares.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company to raise it from its amount of thirty five thousand and twenty-five Euro (EUR 35,025.-) following the capital reduction referred to under item 1 above to an amount of thirty-nine thousand and eight hundred ten Euro (EUR 39,810.-) by issuing six hundred forty-eight (648) new limited Class A Shares and three thousand one hundred eighty (3,180) new limited Class C shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

#### *Subscription - payment*

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for two thousand and sixty-seven (2,067) new Class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of two thousand and five hundred eighty-three Euro and seventy-five cents (EUR 2,583.75).

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CEDOBAR 2 S.à r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for seven hundred ninety-five (795) new Class C Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of nine hundred ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 993.75).

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CEDOBAR 3 S.à r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for (i) six hundred forty-eight (648) new Class A Shares and for three hundred eighteen (318) new Class C Share and to make payment in full for such new Class A Shares and new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of one thousand and two hundred seven Euro and fifty cents (EUR 1,207.50).

Proof of such payments by the persons appearing to the Company has been given to the undersigned Notary

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to accept the above referred subscription against a contribution in cash and particularly the existing Class A Shareholders waive their preferential right to subscribe over the issuance of new Class A Shares pursuant to the above resolutions in favour of CEDOBAR 3 S.à r.l.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

### **«Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the founding shareholders, including CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l. as sole unlimited partner (actionnaire commandité) (the «General Partner») and all those who may become shareholders, a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares (société en commandite

par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), as amended, and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is to (i) pursue acquisition, ownership, operation, financing, refinancing, improvement, development and resale opportunities with respect to Projects possibly of private equity nature with the aim of creating and purchasing Projects, owning and operating companies owned, directly or indirectly, by the Company (the «Subsidiaries»); (ii) owning directly or indirectly the Subsidiaries in connection therewith; (iii) selling or otherwise disposing of the Company's and Subsidiaries' assets including, where applicable, shares and other securities or interests, in Subsidiaries; (iv) entering into agreements in connection with the foregoing; and (v) taking any and all actions incidental to the foregoing.

The Company may in particular (i) acquire and/or dispose of by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, notably but not exclusively by the Subsidiaries; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the Subsidiaries in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration ending on December 31, 2054 subject to the provision of early termination of article 9.2 (iv).

## Chapter II.- Capital, shares

**Art. 5. Issued Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty-nine thousand and eight hundred ten Euro (EUR 39,810.-) divided into twenty-five thousand four hundred forty-eight (25,448) class A shares (the «Class A Shares») and three thousand and two hundred (3,200) class C shares (the «Class C Shares»), which shall be held by the limited shareholders and three thousand and two hundred (3,200) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the unlimited shareholder, in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the present Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the present Articles of Association.

The authorised capital of the Company is set at seventy-seven million twenty-five Euro (EUR 77,000,025.-) divided into sixty million six hundred forty thousand (60,640,000) Class A Shares, nine hundred sixty thousand (960,000) Class B Shares and three thousand and two hundred (3,200) Class C Shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The General Partner is authorised and empowered to (i) realise any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders of one or several classes of shares in case of issue of shares against payment in cash or in kind.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the present deed in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased

amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, this Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares will be in the form of registered shares.

With respect to the registered shares, a register of shareholders (the «Shareholders' Register») which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The Shareholders' Register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by fax its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' Register.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 Limitations on Transfer

7.1.1 Any Class A Shares may only be Transferred subject to the provisions of Article 7.2.

7.1.2 Any Class B Shares may only be Transferred subject to the prior approval of the shareholders (i) voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment to the present Articles of Association and (ii) determining, in case there remains more than one (1) Class B Shareholder after the Transfer, whether the new Class B Shareholder shall act as General Partner of the Company.

7.1.3 Any Class C Shares may only be Transferred after first having been offered to the Class A Shareholders on a pro rata basis to their shareholding in the Company.

7.2 Permitted Transfer of Class A Shares

A permitted Transfer relating to a Class A Shareholder under this Article 7 shall be deemed to cover both the Transfer of the relevant Class A Shares and the corresponding Transfer of the relevant Interests belonging to this same Class A Shareholder and its funding obligations (if any) pro rata and in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l., of the relevant Class A Shares, Interests and funding obligations (if any) of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. respectively.

7.2.1 Transfer within the Initial Period

For a period starting as from the Effective Date and ending three (3) years after the Final Closing Date (the «Initial Period»), Transfers of any Class A Shares are not permitted unless article 7.2.3 and the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer:

- (a) is an Intra Group Transfer; or
- (b) is a Transfer to successor trustee(s); or
- (c) has been agreed in writing by all the Class A Shareholders;

(ii) the purported Transfer is a Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Class A Shares held by the relevant Class A Shareholder (and of its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) and in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. of all (and not less than all) the Class A Shares held by both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and of its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) except for Intra Group Transfers which can be partial;

(iii) the purported Transfer is accompanied by the Transfer of the following interests:

a) by a correlative Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Interests and the funding obligations of the relevant Class A Shareholder (and of its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) and, in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l., of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Interests and the funding obligations of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and of their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable); and

b) by a correlative Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the GPCO II INTERESTS AND FUNDING CONTRIBUTIONS through GPCO II, the CAPTIVA EXECUTIVE GP Interests and the ICP INTERESTS of 1) both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and of their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. or 2) of CCM (and of its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable), in the case of a transfer by LUX FEEDER II,

(iv) in case of Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s), the legal, regulatory and tax conditions are satisfied.

7.2.2 Transfer after the Initial Period

After the Initial Period, Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s) of any Class A Shares are not permitted unless the conditions of Article 7.2.1. (ii) to 7.2.1. (iv) and of article 7.2.3 are satisfied.

After the Initial Period, Transfers (other than Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s)) of any Class A Shares to a third party (the «Third Party») are permitted provided the following conditions are satisfied:

- (i) the purported Transfer is a Transfer of all the Rights held by the relevant Class A Shareholder;
- (ii) the relevant Class A Shareholder (the «Transferor») has made an offer (the «Offer») for the Transfer of all the Rights to the other Class A Shareholder (being in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l., LUX FEEDER II (or its permitted transferee) and in the case of a Transfer by LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à r.l. (or its permitted transferee)) (the «Other Shareholder») by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price»), which Offered Price shall include the price for the entire Rights;
- (iii) the Other Shareholder has expressly rejected or has not accepted the Offer within a period of twenty (20) Business Days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);
- (iv) the Transfer of all the Rights has been completed within a period of six (6) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) by the Other Shareholder or the end of the Acceptance Period (if no express rejection has occurred), as applicable;
- (v) the price for the Transfer of all the Rights to the Third Party (the «Transfer Price») is not lower than ninety-seven per cent (97%) of the Offered Price;
- (vi) the Other Shareholder has not exercised its right to tag along and to be bought out on the same terms and conditions by the Third Party or, if the Other Shareholder has exercised this right, the Third Party has accepted to acquire all the Rights of the Other Shareholder (or CCM, as applicable) on the same terms and conditions;
- (vii) in case of a proposed Transfer by any of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l., if the Third Party is an Investment Bank or a fund which is managed by or in which an Investment Bank (alone or together with its Affiliates) is the majority investor, the Transfer of the Rights has been approved by CCM; and
- (viii) in case of an actual Transfer by LUX FEEDER II (or its Intra-Group permitted transferee) of its Rights in accordance with the foregoing provisions, the name of ICP will be changed within a period of thirty (30) days starting as from the date at which the Transfer is completed and will lose any reference to IXIS and/or CCM.

7.2.3 Transfer of Rights between CEDOBAR 2 and CEDOBAR 3 in accordance with article 7.2 shall be permitted, provided CEDOBAR 2 and CEDOBAR 3 have informed GPCO II of the purported Transfer of Rights as soon as possible and in any case ten (10) Business Days before the date of Transfer.

#### 7.3 Transfer of Class C Shares held by the Class A Shareholders

The Transfer of Class C Shares in the Company by the Class A Shareholders to the MPV (as defined in article 32.6 below) or any other entity which would be substituted to MPV shall be, (i) with respect to shares, at their par value, and (ii) with respect to loans, if any, at their principal amount plus any accrued interest.

The transfer of Class C Shares shall equate to fifty-eight hundredth of one per cent (0.58%) of Funding Contributions made at the time of the transfer (excluding any accrued interest on the loans).

7.4 Any Transfers of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company, and the shareholder(s) making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

7.5 Any Transfer of shares will be registered in the Shareholders' Register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of Transfer entered into the Shareholders' Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' Register any Transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued share capital and/or the authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment to the present Articles of Association.

The new shares to be issued will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the issued share capital which those shareholders are holding, who may subscribe to these new shares whether in cash or in kind.

Where the issued capital is increased by the issue of new shares of only one class, the preferential subscription right of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that preferential subscription right has been exercised by the holders of shares of the class in which new shares are issued.

The General Partner shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the present Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

**Art. 9. Default.** Failure by any Class A Shareholder (and/or its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) to comply with its funding obligations (if any) and to make payment in full by the stipulated Funding Date (failure by CEDOBAR 2 S.à r.l. or CEDOBAR 3 S.à r.l. will be deemed a failure by both of them and for the avoidance of doubt CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. will be jointly («solidairement») liable in case of default and all the provisions of this article 9 shall be applied to both CEDOBAR 2 and CEDOBAR 3) will have the following consequences:

9.1 The defaulting shareholder(s) (the «Defaulting Shareholder(s)») shall be required to remedy such default within thirty (30) Business Days following the relevant Funding Date (the «Curing Period») by paying to the Company:

- (i) the amount due under the relevant Drawdown Notice;
- (ii) default interest at the rate of thirty per cent (30%) per annum (calculated and compounded daily on the amount indicated in the Drawdown Notice) from and including the Funding Date up to and including the date of payment; and
- (iii) the fees and expenses and losses suffered by the Company (or any of its investment vehicles) up to the date of payment as a result of such failure to comply, including but not limited to having to delay or terminate an investment or to find alternative sources of funding or to procure additional guarantees or letters of credit (as calculated, certified by the Company's auditors, and notified in writing by the non-defaulter shareholder (being CEDOBAR 2 S.à r.l. in case of default by LUX FEEDER II) to the Defaulting Shareholder(s)).

9.2 The failure by the Defaulting Shareholder(s) to pay in full the amount called (together with the amounts in paragraphs 9.1 (ii) and (iii) above) within the Curing Period, will have the following immediate consequences:

(i) the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) will cease to be entitled or required to make any Funding Contribution in the future;

(ii) for the purpose of determining the portion of any Distribution to which the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s), if applicable) is/are entitled pursuant to Article 32 and the portion of any Liquidation Distribution to which the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s), if applicable) is/are entitled pursuant to Article 33, the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) will be diluted in respect of its/their Percentage Interest in the Company by two (2) times the amount called but not paid under the relevant Drawdown Notice.

Any dilution under this paragraph (ii) for the purpose of determining the portion of any Distribution and any Liquidation Distribution to which the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) is/are entitled pursuant to respectively Article 32 and Article 33 shall be made by a deemed adjustment of the shareholders' respective Percentage Interest as between the non-defaulting shareholder(s) and the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s), if applicable) so as to reflect the deemed increase of the non-defaulting shareholders' Funding Contributions (and of the Funding Contributions of its/their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) by such amount as provides a dilution of the Defaulting Shareholders' Percentage Interest in the Company as if the Defaulting Shareholders' failure had been in respect of two hundred per cent (200%) of the amount that should have been funded by it in accordance with the relevant Drawdown Notice.

(iii) the Defaulting Shareholder(s) (and its/their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) will cease to be entitled to receive payment of any Distribution under Article 32 and of any Liquidation Distribution under Article 33 on a diluted basis in accordance with paragraph (ii) above until the amount due in paragraph 9.1 (iii) has been fully set off against any such Distribution or Liquidation Distribution.

(iv) in case of a LUX FEEDER II Default, failure by LUX FEEDER II a) to comply with its obligations under any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders or/and b) to vote in favour of a Distribution, will trigger the early termination of the Company.

(v) in case of an early termination following a LUX FEEDER II Default, for the purpose of determining the portion of the Liquidation Proceeds to which the Defaulting Shareholder is entitled, the Defaulting Shareholder will be diluted in respect of its Percentage Interest in the Company in conformity with articles 9.2 (ii) above.

### Chapter III.- Management, supervisory board, investor advisory committee

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l., in its capacity as sole General Partner and holder of all Class B Shares of the Company («GPCO II»).

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

**Art. 12. Liability of the General Partner and of the Shareholders.** The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.



The shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable as shareholders of the Company for payment to the Company up to the nominal value and share premium of each share in the Company owned by them.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

**Art. 15. Dissolution-Incapacity of the General Partner.** In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) Business Days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the present Articles of Association.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of three (3) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of shareholders, out of a list of at least two (2) candidates for each position as member. LUX FEEDER II will be entitled to propose candidates for two (2) positions as member and CEDOBAR 2 S.à r.l. for one (1) position as member. The members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Powers of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall authorise any actions of the General Partner that, pursuant to the law or to the present Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy holder.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by Luxembourg law or the present Articles of Association, it has the powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend the present Articles of Association without the General Partner's consent. For instance, it shall neither dismiss the General Partner nor appoint another General Partner unless the General Partner consents thereto.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31st of March at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's issued capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon call by the General Partner or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with Luxembourg law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) Business Days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

**Art. 25. Proceedings.** The general meeting shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

**Art. 26. Adjournment.** The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued share capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one (1) vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the present Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the present Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

**Art. 28. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with Luxembourg law for amending the present Articles of Association (including for resolving on the increase or reduction of the issued share capital of the Company, the merger of the Company, the extension of the term of the Company and the early termination of the Company) or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the present Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by law, eighty per cent (80%) of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in the forgoing paragraph with respect to each class.

**Art. 29. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### Chapter V.- Financial year, distribution of earnings

**Art. 30. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year. The first financial year begins by exception on the date of incorporation of the Company and ends on the last day of December 2005.

**Art. 31. Adoption of Financial Statements.** The General Partner shall prepare, for approval by the general meeting of shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

#### Art. 32. Appropriation of Profits.

32.1 From the annual net profits determined in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

32.2 After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine subject to article 32.6 and article 32.7 below how the remainder of the annual net profits (the «Amount Available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

32.3 In case (i) the general meeting of shareholders or (ii) the General Partner pursuant to paragraph 4 of the present Article 32, as the case may be, resolve to proceed with a distribution out of Available Funds in accordance with Luxembourg law (a «Distribution»), subject to article 32.6 and article 32.7 below the Distribution shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class B Shareholder will receive, within thirty (30) Business Days of the end of every Quarter (except that the Distributions for the period from the Effective Date to 30 September 2005 and for the Quarter ending 31 December 2005 will only occur within thirty (30) Business Days of the end of the first Quarter of the year 2006) a Distribution in an amount equal to  $A + B - C - D$ , where:

A: equals one point five per cent (1.5%) of «M» as at the current Distribution Date divided by four (4) to reflect quarterly Distribution) (except that for the period from the Effective Date to 30 September 2005, the Distribution amount will equal to one point five per cent (1.5%) of «M» as at the current Distribution Date divided by twelve (12)).

M: equals as at the current Distribution Date:

(a) all Investment Allocations if the relevant Quarter starts within the Investment Period or all the Funding Contributions if the relevant Quarter starts after the Investment Period; minus

(b) the acquisition costs (including all costs, fees, commissions, expenses and acquisition taxes) in relation to any realised investment (or pro rata acquisition costs in the case of a partial realisations) of the Group in the relevant Quarter, and all previous Quarters, minus

(c) the amount by which any investment by the Group has been written off (following a resolution of the board of managers of the General Partner) in the relevant Quarter, and all previous Quarters.

B: equals the sum of the following fees collected in the relevant Quarter:

(a) one per cent (1%) of the enterprise value (being the sum of equity, shareholder loans and debt acquired or assumed (if any) of any investment made by the Group (the «Acquisition Fees»); plus

(b) one per cent (1%) of the total debt proceeds provided by third parties on any refinancing of any investment by the Group during the holding period of the investment but excluding the financing of the investment at the time of acquisition, pro rata to the Group's interest in the investment, («Refinancing Fees»).

C: equals the outstanding balance of fifty per cent (50%) of Acquisition Fees collected to the end of the relevant Quarter that have not been already previously used to offset previous amount A as referred to in 32.3 (i) to the end of the relevant Quarter.

D: equals the total fees paid by the Company to ICP (or any of Subsidiaries), in relation to the relevant Quarter.

(ii) Second, the Class A Shareholders will receive *pari passu* all Distributions on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)) until the Class A Shareholders have each received Distributable Amounts equal to their respective aggregate Funding Contributions.

(iii) Third, until the Class A Shareholders have each achieved (pursuant to the Distributions made according to paragraph (ii) hereabove and this paragraph (iii)) an IRR of twelve per cent (12%) (compounded quarterly) on their respective aggregate Funding Contributions, Distributions shall be split between the Class A Shareholders and the Class C Shareholder as follows:

Out of the amount to be distributed under this paragraph (iii) (the «Amount to be Distributed 1») an amount equal to X shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to X shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Amount to be Distributed 1 an amount equal to 0,58 % of X.

The amount of X shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii));

(iv) Fourth, only until the Class B Shareholder has received (without considering Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) here above but including Distributions to the Class B Shareholder made pursuant to this paragraph (iv) b) a total of twenty per cent (20%) of the cumulative Distributions paid to the Class A Shareholders excluding Distributions made to the Class A Shareholders pursuant to paragraph (ii) here above and including Distributions made to the Class A Shareholders pursuant this paragraph (iv) a), Distributions shall be split between the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder as follows:

a) thirty per cent (30%) (the «Amount to be Distributed 2») collectively to the Class A Shareholders and the Class C Shareholder to be split as follows:

Out of Amount to be Distributed 2, an amount equal to Y shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to Y shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Amount to be Distributed 2 an amount equal to 0.58 % of Y.

The amount of Y shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii));

and

b) seventy (70%) to the Class B Shareholder.

(v) Fifth, Distributions shall be split between the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder as follows:

a) eighty per cent (80%) (the «Amount to be Distributed 3») collectively to the Class A Shareholders and the Class C Shareholder to be split as follows:

Out of Amount to be Distributed 3, an amount equal to Z shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to Z shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Amount to be Distributed 3 an amount equal to 0.58 % of Z.

The amount of Z shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii))

and

b) twenty per cent (20%) to the Class B Shareholder.

To the extent permitted under Luxembourg law, the Distributions shall be calculated and paid quarterly in arrears. The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder.

32.4 Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article 32, the General Partner may proceed with a Distribution out of Available Funds in the form of interim dividend to the shareholders and fix the amount and the date of payment of any such Distribution.

32.5 For the sake of clarity, any Distributions to be made under article 32.3 paragraphs (iii), (iv) and (v) to the Class A Shareholders are to respect the Funding Contributions.

32.6 As long as all the Class C Shares existing on 29 March 2007 have not been transferred to CAPTIVA MPV S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 122.001 («MPV») or to any other entity which would be substituted to MPV (the «Transfer»), (it being understood that «Transfer» means an assignment of all such Class C Shares once, at the same time, which may or not occur) the following rules shall apply:

32.6.1 The Class C Shares right in the Distribution shall equal five per cent (5%) of the nominal value of the Class C Shares.

32.6.2 An amount «A» equal the amount which would have been allocated to the Class C Shareholder if the Distribution had occurred after the Transfer in accordance with article 32.3 above less the amount distributed on Class C Shares in accordance with article 32.6.1 above shall be:

i) allocated to a special reserve by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has not occurred; or

ii) allocated to the Class C Shares as Priority Dividend in accordance with article 32.7.1 below by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has occurred.

32.6.3 The Class A Shareholders and the Class B Shareholder shall have the right to receive an amount equal to the amount they would have received pursuant to article 32.3, if the Transfer had already occurred.

32.7 After the Transfer the following rules shall apply:

32.7.1 The Class C Shares shall be entitled to receive in priority an amount equal to A (the «Priority Dividend»).

32.7.2 The Class C Shares shall be entitled to receive Distributions as per 32.3 subject to 32.7.3.

32.7.3 The Distributions shall be made as per article 32.3 as if the Class C Shares had received the amount corresponding to the Priority Dividend pursuant to article 32.3.

#### Chapter VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 33. Dissolution, Liquidation.** The Company is automatically dissolved in accordance with Article 4. The Company may also be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the present Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, distribution (a «Liquidation Distribution») of the net liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class B Shareholder will receive, a Liquidation Distribution in an amount equal to A plus B minus C minus D, where:

A: equals one point five per cent (1.5%) of M as at the Liquidation Date.

M: equals as at the Liquidation Date:

(a) all Investment Allocations if the relevant Liquidation Date is within the Investment Period or all the Funding Contributions if the liquidation Date is after the Investment Period; minus

(b) the acquisition costs (including all costs, fees, commissions, expenses and acquisition taxes) in relation to any realised investment (or pro rata acquisition costs in the case of a partial realisations) of the Group, minus

(c) the amount by which any investment by the Group has been written off (following a resolution of the board of managers of the General Partner).

B: equals the sum of the following fees collected from the end of the previous Quarter and until the Liquidation Date:

(a) the Acquisition Fees; plus

(b) the Refinancing Fees.

C: equals the outstanding balance of fifty per cent (50%) of Acquisition Fees collected from the end of the previous Quarter until the Liquidation Date that have not been already previously used to offset previous amount A as referred to in 33 (i) to the Liquidation Date.

D: equals the total fees paid by the Company to ICP (or any of its Subsidiaries), in relation to the period starting from the end of the previous Quarter to the Liquidation Date.

(ii) Second, the Class A Shareholders will receive *pari passu* all Liquidation Distributions on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.2 (ii)) until the Class A Shareholders have each received Distributable Amounts equal to their respective aggregate Funding.

(iii) Third, until the Class A Shareholders have each achieved (pursuant to the Liquidation Distributions made according to paragraph (ii) here above and this paragraph (iii)) an IRR of twelve per cent (12%) (compounded quarterly) on their respective aggregate Funding Contributions, Liquidation Distributions shall be split between the Class A Shareholders and the Class C Shareholder as follows:

Out of the amount to be distributed under this paragraph (iii) (the «Liquidation Amount to be Distributed 1») an amount equal to X shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to X shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Liquidation Amount to be Distributed 1 an amount equal to 0.58 % of X.

The amount of X shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)).

(iv) Fourth, only until the Class B Shareholder has received (without considering Liquidation Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) here above but including Liquidation Distributions to the Class B Shareholder made pursuant to this paragraph (iv) b)) a total of twenty per cent (20%) of the cumulative Liquidation Distributions paid to the Class A Shareholders excluding Liquidation Distributions made to the Class A Shareholders pursuant to paragraph (ii) here above and including Liquidation Distributions made to the Class A Shareholders pursuant to this paragraph (iv) a), Liquidation Distributions shall be split between the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder as follows:

a) thirty per cent (30%) (the «Liquidation Amount to be Distributed 2») collectively to the Class A Shareholders and the Class C Shareholder to be split between as follows:

Out of Liquidation Amount to be Distributed 2, an amount equal to Y shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to Y shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Liquidation Amount to be Distributed 2 an amount equal to 0.58 % of Y.

The amount Y shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.9 (ii));

and

b) seventy (70%) to the Class B Shareholder).

(v) Fifth, Distributions shall be split between the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder as follows:

a) eighty per cent (80%) (the «Liquidation Amount to be Distributed 3») collectively to the Class A Shareholders and the Class C Shareholder to be split as follows:

Out of Liquidation Amount to be Distributed 3, an amount equal to Z shall be distributed to the Class A Shareholders.

Such amount equal to Z shall be calculated in such a way that the Class C Shareholders shall receive out of the Liquidation Amount to be Distributed 3 an amount equal to 0.58 % of Z.

The amount of Z shall be split between the Class A Shareholders on a pro rata basis according to their respective percentage in the aggregate Funding Contributions made by the Class A Shareholders (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9(ii));

and

b) twenty per cent (20%) to the Class B Shareholder.

The determination of the IRR will include all previous Liquidation Distributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder. For the sake of clarity, any Liquidation Distributions to be made under article 33 paragraphs (iii), (iv) and (v) to the Class A Shareholders are to respect the Funding Contributions;

(vi) Clawback - If and to the extent that, upon the disposition of the last investment of the Company, the Class A Shareholders and Class C Shareholders have not received distributions sufficient to provide a total IRR of twelve (12%) percent for the Company, and accordingly, the Class B Shareholder has received excess distributions on an aggregate basis over and above its entitlements under clauses 32(iv) and 32(v), the amounts received by the Class B Shareholder (pursuant to clauses 32(iv) and 32(v)), shall be subject pro rata (subject to the double dilution provision as set out in Article 9.2) to re-contribution to the Class A Shareholders and Class C Shareholders to the extent they will obtain Distributions to satisfy such shortfall.

#### Chapter VII.- Applicable law, definitions

**Art. 34. Applicable Law.** All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### Art. 35. Definitions.

«Acceptance Period» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (iii)

«Acquisition Fees» has the meaning set forth on Article 32.3 i) B) (a).

«Affiliates» means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person. For the purposes of this definition, «control» means with respect to any Person, (i) the ownership of a percentage of the share capital conferring on it the majority of the voting rights in the general meetings of a Person or (ii) the ownership of more than fifty per cent (50%) of the share capital (or other ownership interest) having ordinary voting power to elect the majority of the board of directors, managers or other voting members of the governing body of a Person.

«Available Funds» means (i) with respect to a distribution made by the general meeting of shareholders: the Amount Available for Distribution, the share premium and any other available reserve and (ii) with respect to a distribution made by the General Partner: any carried forward profits, the share premium, any other available reserve and the profits of the relevant financial year as shown in the interim financial statements.

«Amount Available for Distribution» has the meaning set forth in Article 32.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Paris and Luxembourg city.

«CAPTIVA II» means the Company.

«CAPTIVA EXECUTIVE GP» means the general partner of the vehicle or partnership to be established, in which the Management Team will have an interest and to which the class C Shares of GPCO II are proposed to be transferred.

«CAPTIVA EXECUTIVE GP' Interest» means:

with respect to CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l., the entire interest of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. in the CAPTIVA EXECUTIVE GP derived from their shareholding, at any particular time, including the right of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. to any and all benefits to which CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. may be entitled as provided in the CAPTIVA EXECUTIVE GP' articles of incorporation, together with the obligations of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. to comply with the terms and provisions of the CAPTIVA EXECUTIVE GP' articles of incorporation, as applicable.

with respect to CCM the entire interest of CCM derived from its holding of eighty-eight per cent (88%) of the CAPTIVA EXECUTIVE GP, at any particular time, including the right of CCM to any and all benefits to which CCM may be entitled as provided in the CAPTIVA EXECUTIVE GP' articles of incorporation, together with the obligations of CCM to comply with the terms and provisions of the CAPTIVA EXECUTIVE GP' articles of incorporation, as applicable.

«CCM» means CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.025

«CEDOBAR 2 S.à r.l.» means CEDOBAR 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.022.

«CEDOBAR 3 S.à r.l.» means CEDOBAR 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-104.850.

«CGDE» means CYPRESS GROVE INTERNATIONAL.D L.P. a partnership established under the laws of Delaware, whose registered office is 75 East 55th Street, New York, NY 10022, United States of America, registered in Delaware under number 3896412

«CGUK» means CYPRESS GROVE INTERNATIONALE L.P. partnership established under the laws of England, whose registered office is 4, Park Place, London, SW1A 1LP, England, registered in England under number LP10355.

«Chairman» has the meaning set forth in Article 18.

«Company» has the meaning set forth in Article 1.

«Curing Period» has the meaning set forth in Article 9.

«Defaulting Shareholder» has the meaning set forth in Article 9.

«Distributable Amount» means all dividends, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on any Shareholders Loans (if any) and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their interests to an unaffiliated person.

«Distribution Date» means the date at which the general meeting of shareholders or the General Partner, as the case may be, resolve on a Distribution.

«Drawdown Notice» means any notice sent by the General Partner whereby Investment Allocations are called.

«Effective Date» means 27 July 2005.

«Final Closing Date» means 30 September 2005.

«Funding Contributions» means the portion of Investment Allocations which has been drawn down and directly or indirectly invested by the Investors in the form of equity and/or Shareholders Loans (if any).

«Funding Date» means the time by which the Funding Contributions shall be made available to the Company.

«General Partner» has the meaning set forth in Article 1.

«GPCO II INTEREST» means, with respect to each shareholder of GPCO II, the entire interest of such shareholder in GPCO II including voting rights of such Shareholder in the Company derived from its Funding Contributions through GPCO II and composed of the shareholding in the Company and shareholders loans in GPCO II (if any) as applicable, at any particular time, including the right of such shareholder of GPCO II to any and all benefits to which a shareholder of GPCO II may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders and in the articles of association of GPCO II, together with the obligations of such shareholder of GPCO II to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders OF GPCO II, as applicable.

«Group» means the companies forming part of the group of companies of the Company.

«ICP» means IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated in England, whose registered office is at Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, United Kingdom, whose registered number is 5208626.

«ICP INTEREST» means, with respect to each shareholder of ICP, the entire interest of such shareholder in ICP derived from its shareholding, at any particular time, including the right of such shareholder to any and all benefits to which a shareholder may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of ICP, together with the obligations of such shareholder to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of ICP, as applicable. For the avoidance of doubt, the ICP INTEREST with respect to CCM means the entire interest of CCM in ICP in its capacity as class D shareholder of ICP.

«Interest» means, with respect to each shareholder, the entire interest including voting rights of such shareholder in the Company derived from its Funding Contributions and composed of the shareholding in the Company and Shareholders Loans (if any) as applicable, at any particular time, including the right of such shareholder to any and all benefits to which a shareholder may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders and in these Articles of Association, together with the obligations of such shareholder to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders, as applicable.

«Initial Period» has the meaning set forth in Article 7.2.1.

«Intra Group» means (i) in relation to CEDOBAR will include CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. and any direct or indirect wholly owned subsidiaries of CGUK and/or CGDE collectively or not and (ii) in relation to LUX FEEDER II will include any member of the IXIS Group or the Caisse Nationale des Caisses d'Epargne Group or Caisse des Dépôts et Consignations Group or any fund managed by such member of the IXIS Group or of the CNCE Group.

«Investment Allocation» means the amount (if any) that the Investors have from time to time committed to invest directly or indirectly in the Company by way of share capital or/and Shareholders Loans (if any).

«Investment Bank» means a fully owned investment banking subsidiary of a predominant internationally licensed bank.

«Investment Period» means a period starting as from the Effective Date and ending (i) on the third anniversary of the Final Closing Date (i.e. 30 September 2008) or if earlier (ii) the date at which at least eighty per cent (80%) of the Investment Allocations have been invested. The Investment Period may be extended by a period of up to one (1) year if proposed and notified by GPCO II (at least two (2) month prior to the end of the Investment Period and agreed by the Class A and Class B Shareholders in accordance with the provision of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time.

«Investors» means CCM, LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l..

«IRR» means, for each Class A Shareholder, the annual discount rate, compounded quarterly, that results in a net present value equal to zero (0) when the discount rate is applied to all Funding Contributions made by such Class A Shareholder to the Company after having taken into account all distributions (whether in the form of a dividend, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on Shareholder Loans, and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their Interests to an unaffiliated person) before deduction of any tax paid by the Company on distributions made to such Class A Shareholder after any net worth tax is paid by the company and after inclusion of the costs of any guarantees, credit lines, etc and will be after all taxes, costs and fees that have been charged to and paid by the Group.

«IXIS» means IXIS CORPORATE & INVESTMENT, a société anonyme validly incorporated and existing under the laws of France, whose registered office is 47 Quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 13, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 340 706 407.

«Legal Reserve» has the meaning set forth in Article 32.1.

«Liquidation Distribution» has the meaning set forth in Article 33.



«LUX FEEDER II» means CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) II S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) validly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

«Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (ii).

«Offer» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (ii).

«Offered Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (ii).

«Other Shareholder» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (ii).

«Percentage Interest» means the percentage of Shares and Shareholders Loans held by a Class A Shareholder or a Class B Shareholder or a Class C Shareholder in the total Funding Contribution of the Company.

«Person» includes any firm, corporation, partnership, funds or natural person.

«Project» means properties, businesses, portfolios or projects consisting of or including real estate properties located in Europe to be held by the Company directly or indirectly through special purpose vehicles.

«Quarter» means each relevant period ending on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December.

«Refinancing Fees» has the meaning set forth in Article 32.3 i) B) (b).

«Rights» means with respect to each shareholder, the Interest and funding obligations (if any), the GPCO II INTEREST, the ICP INTEREST and the CAPTIVA EXECUTIVE GP INTEREST belonging to this shareholder (or CCM, as applicable, in the case of LUX FEEDER II) and to its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable. A Transfer of Rights by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. covers the Transfer of Rights of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and their Intra-Group permitted transferee, if applicable).

«Shareholders Loan» means any loan or debt (in whatever form is agreed) between the Company and its shareholders, as may be in existence from time to time.

«Secretary» has the meaning set forth in Article 18.

«Third Party» has the meaning set forth in Article 7.2.2.

«Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

«Transferor» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (ii).

«Transfer Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2 (v).»

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolved to confirm the mandate of the following persons as members of the Supervisory Board for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the year 2008 in conformity with article 16 of the articles of association of the Company:

- Mr Thijs van Ingen;
- Mr Hille-Paul Schut;
- Mr James Burt.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four thousand three hundred Euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., une société en commandite par actions constituée par un acte du notaire Henri Hellincks, alors de résidence à Mersch, du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, n ° 29, du 5 janvier 2006 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Henri Hellincks, alors de résidence à Mersch du 19 août 2005, publié au Mémorial C, n ° 764 du 14 avril 2006, p. 3660.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-seize mille euros (1.196.000,- EUR) afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent trente et un mille et vingt-cinq euros (1.231.025,- EUR) divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions de commanditaire de catégorie A, neuf cent soixante mille (960.000) actions de commandité de catégorie B et vingt (20) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR), à trente cinq mille vingt-cinq euros (35.025,- EUR), divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions de commanditaire de catégorie A, trois mille deux cents (3.200) actions de commandité de catégorie B et vingt (20) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR), par annulation, de neuf cent cinquante six mille huit cents actions de commandité (956.800) de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et allocation du montant de cette réduction de capital à une réserve spécifique de la Société qui ne devra être utilisé seulement que pour les distributions aux détenteurs d'actions de commandité de catégorie B.

2. Augmentation du capital social de la Société afin d'élever du montant de trente-cinq mille vingt-cinq euros (35.025,- EUR), consécutive à la réduction de capital mentionnée au point 1 ci-dessus, à un montant de trente-neuf mille huit cent dix euros (39.810,- EUR) en émettant six cent quarante-huit (648) nouvelles Actions de commanditaire de Catégorie A et trois mille cent quatre-vingts (3.180) nouvelles Actions de commanditaire de Catégorie C avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).

3. Acceptation de la souscription de (i) deux mille soixante-sept (2.067) nouvelles Actions de commanditaire de Catégorie C par CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., (ii) de sept cent quatre-vingt-quinze (795) nouvelles Actions commanditaire de Catégorie C par CEDOBAR 2 S.à r.l. et (iii) de trois cent dix-huit (318) nouvelles Actions commanditaire de Catégorie C et de l'ensemble des six cent quarante-huit (648) nouvelles Actions commanditaire de Catégorie A, les autres Actionnaires de Catégorie A ayant abandonné leur droit préférentiel de souscrire ces nouvelles Actions de Catégorie A, par CEDOBAR 3 S.à r.l. contre un apport en espèces.

A la fin de la réorganisation et du transfert des actions de Catégorie C au CAPTIVA MPV ou à son remplaçant, la répartition des actions sera comme suit:

Actionnaire	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	% par catégorie d'actions	% du total des actions	Valeur (en €)
CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. ....	A	16.120	63,34% of A	50,61%	20.150,-
CEDOBAR 2 S.à r.l. ....	A	6.128	24,08% of A	19,24%	7.660,-
CEDOBAR 3 S.à r.l. ....	A	3.200	12,58% of A	10,05%	4.000,-
CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l. ....	B	3.200	100,00% of B	10,05%	4.000,-
CAPTIVA MPV ou remplaçant ....	C	3.200	100,00% of C	10,05%	4.000,-
Total .....		31.848		100,00%	39.810,-

4. Pour clarifier les distributions de la Société entre les Actionnaires:

Actionnaire	Catégorie d'actions	% de répartition de Distributions par catégorie d'actions	% des Contributions Financières après réorganisation (Distributions par Contributions Financières)
CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. ....	A	65,00 % of A	64,62%
CEDOBAR 2 S.à r.l. ....	A	24,71 % of A	24,57%
CEDOBAR 3 S.à r.l. ....	A	10,29 % of A	10,23%
CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l. ....	B	100,00 % of B	N/A
CAPTIVA MPV ou remplaçant ....	C	100,00 % of C	0,58%
Total .....			100,00%

5. Exposer le coût et le paiement pour le transfert des Actions de Catégorie C par leurs porteurs actuels à CAPTIVA MPV S.à r.l. ou tout autre entité qui pourrait lui être substituée.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société, afin notamment de refléter les résolutions devant être adoptée au titre du premier point au troisième point de l'ordre du jour.

7. Confirmer le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-seize mille euros (1.196.000,- EUR) afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent trente et un mille vingt-cinq euros (1.231.025,- EUR) divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions de commanditaire de catégorie A, neuf cent soixante mille (960.000) actions de commandité de catégorie B et vingt (20) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, à trente-cinq mille vingt-cinq euros (35.025,- EUR), divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions de commanditaire de catégorie A, trois mille deux cents (3.200) actions de commandite de catégorie B et vingt (20) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR), par annulation, de neuf cent cinquante six mille huit cents (956.800) actions de commandité de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et d'allouer le montant de cette réduction de capital à une réserve spécifique de la Société qui ne pourra être utilisé que pour des distributions aux détenteurs d'actions de commandité de catégorie B.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société afin d'élever de son montant de trente-cinq mille vingt-cinq euros (35.025,- EUR), comme suite à une réduction de capital mentionnée dans la première résolution ci-dessus, à un montant de trente-neuf mille huit cent-dix euros (39.810,- EUR) en émettant six cent quarante-huit (648) nouvelles Actions de commanditaire de Catégorie A et trois mille cent quatre-vingt (3.180) nouvelles Actions de commanditaire de Catégorie C avec une valeur nominale de 1,- euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).

#### *Souscription - paiement*

Ensuite, M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. en vertu d'une procuration pré mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire pour deux mille soixante-sept (2.067) nouvelles Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles Actions de Catégorie C par un apport en espèces d'un montant total de deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (2.583,75 EUR).

Ensuite, M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CEDOBAR 2 S.à r.l. en vertu d'une procuration pré mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire pour sept cent quatre-vingt-quinze (795) nouvelles Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles Actions de Catégorie C par un apport en espèces d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (993,75 EUR).

Ensuite, M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CEDOBAR 3 S.à r.l. en vertu d'une procuration pré mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire pour six cent quarante-huit (648) nouvelles Actions de Catégorie A et trois cent dix-huit (318) nouvelles Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie A par un apport en espèces d'un montant total de mille deux cent sept euros et cinquante cents (1.207,50 EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée par les comparants de la Société au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les souscriptions citées ci-dessus contre un apport en espèces et plus particulièrement les Actionnaires de Catégorie A renoncent à leur droit préférentiel de souscrire à l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A suivant les résolutions ci-dessus en faveur de CEDOBAR 3 S.à r.l.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, raison sociale, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Raison sociale.** Il est formé entre les actionnaires fondateurs, y compris CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l. agissant en tant qu'actionnaire commandité unique (le «Gérant») et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la raison sociale CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert du siège, restera régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par l'un des organes ou l'une des personnes à qui a été confiée la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet (i) la recherche d'opportunités en matière d'acquisition, de détention, d'exploitation, de financement, de refinancement, de mise en valeur, de développement et de revente de Projets, étant éventuellement de nature private equity, dans le but de créer et d'acquérir des Projets, de détenir et gérer des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société (les «Filiales»); (ii) de détenir directement ou indirectement des Filiales en rapport avec ce qui précède; (iii) de vendre ou de disposer d'une autre façon des actifs de la Société et des Filiales, y compris, le cas échéant, les parts et les valeurs mobilières ou intérêts dans les Filiales; (iv) contracter des engagements en rapport avec ce qui précède; (v) prendre toutes les mesures accessoires à ce qui précède.

La Société peut notamment (i) acquérir et/ou disposer par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre façon des valeurs mobilières, actions et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement, tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tout émetteur public ou privé quel qu'il soit, notamment, mais pas exclusivement, par les Filiales; (ii) exercer tous les droits quel qu'ils soient attachés à ces titres et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux Filiales dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit; (iv) contracter tout emprunt sous quelque forme que ce soit ou émettre tout titre de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toute opération que ce soit, commerciale, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin au 31 décembre 2054, sous réserve des dispositions relatives à la dissolution anticipée de la Société prévues à l'article 9.2. (iv).

### Chapitre II.- Capital, actions

**Art. 5. Capital Social Emis.** Le capital social émis est fixé à trente neuf mille huit cent-dix euros (39.810,- EUR) divisé en vingt-cinq mille quatre cent quarante-huit (25.448) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et trois mille deux cents (3.200) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires et trois mille deux cents (3.200) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenue par l'actionnaire commandité en représentation de sa participation d'actionnaire commandité dans la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, chacune d'elles étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie, tels que définis par les présents Statuts, seront identiques, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-dix-sept millions vingt-cinq euros (EUR 77.000.025,-) divisé en soixante millions six cent quarante mille (60.640.000) Actions de Catégorie A, neuf cent soixante mille (960.000) Actions de Catégorie B et vingt (20) Actions de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 euros).

Le Gérant est autorisé et a le pouvoir de (i) réaliser toute augmentation de capital émis dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apport en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération

des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en numéraires ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital émis, réalisée par le Gérant dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent Article devra, par conséquent, être adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les Actions de Catégorie A, l'Action de Catégorie B et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Le Registre des Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les actions ainsi que les cessions des actions et leurs dates.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par fax son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le Registre des Actionnaires.

#### **Art. 7. Cession d'Actions.**

##### 7.1. Restrictions à la Cession

7.1.1. Toute Action de Catégorie A ne peut être Cédée qu'à condition de satisfaire les dispositions de l'Article 7.2.

7.1.2. Toute Action de Catégorie B ne peut être Cédée qu'avec l'accord préalable des Actionnaires (i) votant selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présent Statuts et (ii) décidant, s'il reste plus d'un (1) actionnaire de Classe B après la Cession, si le nouvel actionnaire de Catégorie B peut agir en tant que Gérant de la Société.

7.1.3. Toute Action de Catégorie C ne peut être Cédée qu'après avoir été au préalable proposée aux Actionnaires de Catégorie A au pro rata de leur participation dans la Société.

##### 7.2. Cession d'Actions A Autorisée

Une Cession autorisée relative à un Actionnaire de Catégorie A en vertu du présent Article 7 est réputée comprendre à la fois la Cession des Actions de Catégorie A concernées et la Cession correspondante des Intérêts concernés appartenant au même Actionnaire de Catégorie A et ses obligations de financement (pour autant qu'il en existe) au pro rata et, dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l., les Intérêts et obligations de financement (pour autant qu'il en existe) de CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. respectivement.

##### 7.2.1. Cession au cours de la Période Initiale

Pendant une période commençant à la Date Effective et se terminant trois (3) ans après la Date Finale de Clôture (la «Période Initiale»), toutes Cessions d'Actions de Catégorie A ne sont permises que sous réserve du respect de l'article 7.2.3 et des conditions suivantes:

(i) la Cession envisagée:

- a) est une Cession Intra-Groupe; ou
- b) est une Cession à un/(des) successeur(s) trustee; ou
- c) a été approuvée par écrit par tous les Actionnaire de Catégorie A;

(ii) la Cession envisagée est une Cession de toutes (et pas moins de toutes), sauf pour les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire de Catégorie A concerné (et de son(s) cessionnaires(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) et dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. de toutes (et pas moins de toutes) les Actions de Catégorie A détenues par CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. (et de leur(s) cessionnaires(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)), sauf pour les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles;

(iii) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des participations suivantes:

a) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous), sauf pour les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts et les obligations de financement de l'Actionnaire de Catégorie A concerné (et de son(s) cessionnaires(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) et dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. de tous (et pas moins de tous), sauf pour les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts et les obligations de financement de CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. (et de leur(s) cessionnaires(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)); et

b) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous), sauf pour les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts GPCO II et les Contributions Financières par le biais de GPCO II, les Intérêts CAPTIVA EXECUTIVE GP et les Intérêts ICP de 1) CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. (et de leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à.r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à.r.l. ou 2) de CCM (et de son(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)), dans le cas d'une cession par LUX FEEDER II; et

(iv) dans le cas de Cession Intra-Groupe ou de Cession à un/(des) successeur(s) trustee, les conditions légales, réglementaires et fiscales sont satisfaites.

#### 7.2.2. Cession après la Période Initiale

Après la Période Initiale, la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/(des) successeur(s) trustee(s) de toute Action de Catégorie A n'est permise que sous réserve des conditions prévues aux articles 7.2.1.(ii) à 7.2.1.(iv) et 7.2.3.

Après la Période Initiale, les Cessions (autres que la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/ (des) successeur(s) trustee(s)) de toute Action de Catégorie A à un tiers (le «Tiers») ne sont permises que sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) la Cession envisagée est une Cession de tous les Droits détenus par l'Actionnaire de Catégorie A concerné;

(ii) l'Actionnaire de Catégorie A concerné (le «Cédant») a fait une offre (l'«Offre») pour la Cession de tous les Droits à l'autre Actionnaire de Catégorie A (celui-ci étant dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à.r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à.r.l., LUX FEEDER II (ou son cessionnaire autorisé) et dans le cas d'une Cession par LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à.r.l. (ou son cessionnaire autorisé) (l'«Autre Actionnaire») par notification écrite (la «Notification») mentionnant le prix offert devant être payé en numéraire (le «Prix Offert»), ce Prix Offert devant inclure le prix pour la totalité des Droits;

(iii) l'Autre Actionnaire a expressément rejeté ou n'a pas accepté l'Offre dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notification (la «Période d'Acceptation»);

(iv) la Cession des Droits a été effectuée dans un délai de six (6) mois à compter de la date du rejet exprès (pour autant que le rejet ait été émis pendant la Période d'Acceptation) par l'Autre Actionnaire ou à compter de la fin de la Période d'Acceptation (si aucun rejet exprès n'est survenu), selon le cas;

(v) le prix pour la Cession des Droits au Tiers (le «Prix de Cession») n'est pas inférieur à quatre-vingt dix-sept pour cent (97%) du Prix Offert;

(vi) l'Autre Actionnaire n'a pas exercé son droit de sortie conjointe et de voir ses actions rachetées par le Tiers aux mêmes conditions, ou si l'Autre Actionnaire a exercé son droit, le Tiers a accepté d'acquérir tous les Droits de l'Autre Actionnaire (ou CCM, le cas échéant) aux mêmes conditions;

(vii) en cas de Cession proposée par CEDOBAR 2 S.à.r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à.r.l., si le Tiers est une Banque d'Investissement ou un fonds géré par, ou dans lequel, une Banque d'Investissement (seule ou avec ses Affiliés), est l'investisseur majoritaire, la Cession des Droits a été approuvée par CCM; et

(viii) en cas de Cession effective par LUX FEEDER II (ou de ses cessionnaires Intra-Groupe autorisés) de ses Droits, conformément aux dispositions précédentes, le nom de ICP sera modifié dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la Cession est devenue effective et perdra toute référence à IXIS et/ou CCM.

7.2.3. Les Cessions de Droits entre CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. en conformité avec l'article 7.2. sont permises, sous condition que CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. aient informé GPCO II de la Cession de Droits envisagée aussi rapidement que possible et dans tous les cas dix (10) Jours Ouvrables avant la date de la Cession.

#### 7.3 Transfert des Actions de Catégorie C détenues par les Actionnaires de Catégorie A

Le transfert des Actions de commanditaire de Catégorie C de la Société par les Actionnaires de Catégorie A au MPV (tel que défini à l'article 32.6 ci-dessous) ou à toute autre entité qui lui serait substituée sera (i) en ce qui concerne les actions, à leur valeur nominale, et (ii) en ce qui concerne les prêts, le cas échéant, à leur valeur nominale, augmenté des éventuels intérêts échus.

Le transfert des Actions de commanditaire de Catégorie C égalisera cinquante-huit centièmes d'un pour cent (0,58 %) des Contributions Financières réalisées au moment du transfert (à l'exclusion des éventuels intérêts échus sur les prêts).

7.4. Toutes les Cessions d'actions en violation du présent Article 7 doivent être considérées comme nulles et inopposables à la Société, et le(s) actionnaire(s) réalisant de telles Cessions doit (doivent) indemniser et garantir la Société, et l'/(les) autre(s) actionnaire(s) contre tout impôt fédéral, national ou local sur les bénéfices, taxes de cession, y compris sans restriction, les plus-values de cession, résultant de, ou causés directement ou indirectement par une telle Cession. Le fait d'avoir autorisé une Cession dans un ou plusieurs cas ne doit pas limiter ou supprimer la nécessité d'une telle autorisation dans des circonstances autres ou ultérieures.

7.5. Toutes les Cessions d'actions seront inscrites au Registre des Actionnaires, soit suivant les règles sur les cessions de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois, soit par déclaration de Cession inscrite dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires toute Cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, pour toute modification des présents Statuts.

Les nouvelles actions à émettre seront offertes par préférence aux Actionnaires actuels proportionnellement à la part du capital social émis que ces Actionnaires détiennent, lesquels pourront souscrire les nouvelles actions soit en numéraire soit en nature.

En cas d'augmentation du capital social émis par l'émission de nouvelles actions d'une seule catégorie, le droit préférentiel de souscription des propriétaires d'actions d'autres classes ne peut être exercé avant que ce droit n'ait été exercé par les propriétaires des actions de la classe dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant selon les règles de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

**Art. 9. Défaut.** La manquement par tout Actionnaire de Catégorie A (et/ou son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) à se conformer à ses obligations de financement (pour autant qu'il en existe) et à réaliser les paiements en entier à la Date de Mise à Disposition stipulée (un manquement par CEDOBAR 2 S.à r.l. ou CEDOBAR 3 S.à r.l. sera réputé être un manquement de chacun d'eux et, pour dissiper tout doute, CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. seront responsables solidairement en cas de défaut et toutes les dispositions de l'article 9 seront appliquées à chacun d'eux) aura les conséquences suivantes:

9.1. Le(s) actionnaire(s) défaillant(s) (le(s)«Actionnaire(s) Défaillant(s)») sera(ont) tenu(s) de remédier à ce manquement dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la Date de Mise à Disposition de référence (la «Période de Réparation») en payant à la Société:

(i) le montant dû en vertu de la Notice de Tirage de référence;

(ii) des intérêts moratoires à un taux annuel de trente pour cent (30%) (calculé et arrêté quotidiennement sur le montant indiqué dans la Notice de Tirage) à compter et y inclus la Date de Mise à Disposition jusqu'à et y inclus la date de paiement; et

(iii) les frais et dépenses et pertes supportées par la Société (ou un de ses véhicules d'investissement) jusqu'à la date de paiement due à une telle défaillance, y compris, mais non limitée à l'obligation de différer ou de mettre un terme à un investissement ou de trouver des sources alternatives de financement ou d'obtenir des garanties supplémentaires ou des lettres de crédit (telles que calculées, certifiées par les commissaires aux comptes de la Société, et notifiées par écrit par l'actionnaires non-défaillant (étant CEDOBAR 2 S.à r.l. en cas de défaut par LUX FEEDER II) à/(aux) Actionnaire(s) Défaillant(s)).

9.2. Le manquement par l'/(es) Actionnaire(s) Défaillant(s) à payer l'intégralité du montant appelé (ensemble avec les montants des paragraphes 9.1 (ii) et (iii) ci-dessus) pendant la Période de Réparation, aura les conséquences immédiates suivantes:

(i) l'/(les) Actionnaire(s) Défaillant(s) (et/ou son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) cessera(ont) d'avoir droit ou d'être tenu(s) de procéder à toute Contribution Financière à l'avenir;

(ii) afin de déterminer la part de toute Distribution, à laquelle l'/(es) Actionnaire(s) Défaillant(s) (et/ou son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) a (ont) droit en vertu de l'Article 32 et la part de toute Distribution de Liquidation, à laquelle l'/(es) Actionnaire(s) Défaillant(s) (et/ou son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisés (si d'application)) a (ont) le droit en vertu de l'Article 33, l'/(les) Actionnaire(s) Défaillant(s) (et/ou son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) sera(ont) dilué(s) eu égard à son (leur) Pourcentage de Participation dans la Société par deux (2) fois le montant exigé mais non payé conformément à la Notice de Tirage de référence;

Afin de déterminer la part de toute Distribution et Distribution de Liquidation (selon le cas), à laquelle l'/(les) Actionnaire(s) Défaillant(s) (et son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) a/ont le droit conformément aux articles 32 et 33, toute Dilution, au sens de ce paragraphe (ii), devra être réalisée par un ajustement réputé du Pourcentage de Participation respectif des Actionnaires entre l'/(les) actionnaire(s) non-défaillant(s) et l'/(les) Actionnaire(s) Défaillant(s), afin de refléter l'augmentation réputée des Contributions Financières de l'actionnaire / des actionnaires non-défaillant(s) (et des Contributions Financières de son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) d'un montant égal à celui qui résulterait d'une dilution du Pourcentage de la Participation de l'Actionnaire Défaillant si le manquement de l'Actionnaire Défaillant avait été de deux cent pour cent (200%) du montant qui aurait dû être mis à disposition conformément à la Notice de Tirage de référence.

(iii) les Actionnaire(s) Défaillant(s) (et son/ses cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s) (si d'application)) cessera(ont) d'avoir le droit de recevoir le paiement de toute Distribution au sens de l'article 32 et toute Distribution de Liquidation au sens de l'article 33 sur une base diluée conformément au paragraphe (ii) ci-dessus jusqu'à ce que le montant dû selon le paragraphe 9.1 (iii) ait été complètement compensé par une telle Distribution ou une Distribution de Liquidation.

(iv) dans le cas de défaillance de LUX FEEDER II, le manquement par LUX FEEDER II (a) à remplir ses obligations issues d'un pacte d'actionnaires, qui peut exister à un moment donné entre les actionnaires et/ou (b) à voter en faveur d'une Distribution, provoquera la dissolution anticipée de la Société.

(v) en cas d'une dissolution anticipée suite à une défaillance de LUX FEEDER II, afin de déterminer la part des Produits de Liquidation, auxquels l'Actionnaire Défaillant a le droit, l'Actionnaire Défaillant sera dilué eu égard à son Pourcentage d'Intérêt dans la Société en conformité avec l'article 9.2 (ii) ci-dessus.

### Chapitre III.- Gestion, conseil de surveillance, comité d'investissement

**Art. 10. Gestion.** La Société sera gérée par CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l., en sa qualité de Gérant unique de la Société et détenteur de toutes les Actions de Catégorie B de la Société («GPCO II»).

Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

**Art. 12. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Actionnaires.** Le Gérant est responsable indéfiniment et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autre que l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et, en conséquence, ils ne seront responsables en tant qu'actionnaires de la Société que du paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, employés ou toute autre personne ou conférer des pouvoirs spéciaux ou des mandats ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle des personnes auxquelles la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité de l'Associé Commandité.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse pour désigner un nouveau Gérant.

Le(s) administrateur(s) devra (devront) convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur nomination, dans les formes prévues par les Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et des actes de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée des Actionnaires, sur une liste d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de membre. LUX FEEDER II sera autorisée à proposer des candidats pour deux (2) postes de membres et CEDOBAR 2 S.à r.l. pour un (1) poste de membre. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance devra être consulté par le Gérant sur les sujets que celui-ci déterminera. Il autorisera tous les actes qui, selon la loi ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

**Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance désignera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire (le «Secrétaire»), membre ou non du Conseil de Surveillance, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.



Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera, à la majorité des membres présents à une telle réunion, un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence, ou avec l'accord préalable de toutes les personnes pouvant assister au Conseil de Surveillance, une convocation écrite de réunion du Conseil de Surveillance devra être envoyée par lettre, par fax ou par télégramme, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord par lettre, par fax ou par télégramme de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation séparée ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tel autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra ponctuellement déterminer. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre du Conseil de Surveillance comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si le quorum atteint la majorité des membres en fonction présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le Secrétaire (pour autant qu'il y en existe). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (pour autant qu'il y en existe) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts, elle a les pouvoirs pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant. Notamment, elle ne révoquera le Gérant ni ne désignera un autre Gérant sans que le Gérant y consente.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les convocations le 31 mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Associé Commandité.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires seront convoqués par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée, un mandataire, actionnaire ou non. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées des actionnaires.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par fax ou par télégramme toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut déterminer la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées des actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 25. Procédure.** L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 26. Prorogation.** Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale de quatre (4) semaines. Il doit proroger à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

Une telle prorogation annule automatiquement toute résolution déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence, indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lesquelles ils prennent part au vote, est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la procédure.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide, par un vote à la majorité simple, d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou pour voter des résolutions dont l'adoption requiert les mêmes quorum et majorités que ceux exigés pour la modification des Statuts, les résolutions seront adoptées sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

**Art. 28. Les Assemblées Générales Extraordinaires.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi luxembourgeoise en vue de la modification des présents Statuts (y compris en vue de décider de la réduction ou de l'augmentation du capital social émis de la Société, de la fusion de la Société, de la prorogation de la durée de la Société ou de la dissolution anticipée de la Société) ou pour voter des résolutions dont l'adoption requiert les mêmes quorum et majorité que ceux exigés pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de quatre-vingt pour cent (80%) des voix des actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée générale est requise. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Lorsqu'il existe plus d'une seule catégorie d'actions et que la résolution de l'assemblée générale est telle qu'elle modifie leurs droits respectifs, tels que décrits ci-dessus, la résolution doit, afin d'être valable, satisfaire, dans chacune des classes, aux conditions de quorum et de majorité prévues par le paragraphe précédent.

**Art. 29. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 30. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année. La première année sociale commence exceptionnellement à la date de la constitution de la Société et se termine le dernier jour de décembre 2005.

**Art. 31. Approbation des Comptes Annuels.** Le Gérant doit établir les comptes annuels, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec les exigences de la loi et la pratique comptable luxembourgeoises.

**Art. 32. Affectation des bénéfices.**

32.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels net déterminés conformément à la loi et à la pratique comptable luxembourgeoises seront prélevés et affectés à la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

32.2 Après l'affectation à la Réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires devra décider, sous réserve des articles 32.6 et 32.7 ci-dessous, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels (le «Montant Disponible»). Elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année sociale suivante ou de le distribuer aux actionnaires au titre de dividendes.

32.3 Dans le cas où (i) l'assemblée générale des Actionnaires, ou (ii) le Gérant en application du paragraphe 4 du présent article 32, selon le cas, décide de procéder à une distribution (une «Distribution»), sous réserve des articles 32.6 et 32.7 ci-dessous, du Montant Disponible conformément à la loi luxembourgeoise, la Distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, l'Actionnaire de Catégorie B recevra, dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la fin de chaque Trimestre une Distribution d'un montant égal à A plus B moins C moins D, où:

A: est égal à un virgule cinq pour cent (1,5%) de «M» tel qu'à la Date de Distribution considérée, divisé par quatre (4) afin de refléter trimestriellement la Distribution (excepté que pour la période allant de la Date Effective au 30 septembre 2005, le montant de la Distribution sera de un virgule cinq pour cent (1,5%) de «M», tel qu'à la Date de Distribution considérée, divisé par douze (12));

M: est égal, à la Date de Distribution considérée, à:

(a) tous les Engagements d'Investissement si le Trimestre de référence commence pendant la Période d'Investissement, ou toutes les Contributions Financières si le Trimestre de référence commence après la Période d'Investissement; moins

(b) les coûts d'acquisition (y compris tous les coûts, honoraires, commissions, dépenses et taxes d'acquisitions) relatifs à tout investissement réalisé (ou coûts d'acquisition au pro rata dans le cas d'une réalisation partielle) par le Groupe au cours du Trimestre de référence, et au cours de tous les Trimestres précédents; moins

(c) le montant par lequel tout investissement par le Groupe a été annulé (à la suite d'une résolution du conseil de gestion du Gérant) au cours du Trimestre de référence, et au cours de tous les Trimestres précédents.

B: est égal à la somme des honoraires suivants collectés pendant le Trimestre de référence:

(a) un pour cent (1%) de la valeur de l'entreprise (correspondant à la somme des capitaux, des prêts d'actionnaire et de la dette contractée ou prise en charge (pour autant qu'il en existe)) de tout investissement effectué par le Groupe (les «Frais d' Acquisition»); plus

(b) un pour cent (1%) du total des revenus de l'endettement auprès de tiers lors du refinancement de tout investissement par le Groupe, pendant la période de détention de l'investissement mais à l'exclusion du financement de l'investissement au moment de l'acquisition, au pro rata de la participation du Groupe dans l'investissement, (les «Frais de Refinancement»).

C: est égal au solde de cinquante pour cent (50%) des Frais d'Acquisition collectés à la fin du Trimestre de référence, qui n'ont pas déjà été au préalable utilisés pour compenser le précédent montant A tel que mentionné à l'article 32.3 (i) à la fin du Trimestre de référence.

D: est égal au total des honoraires payés par la Société à ICP (ou à une de ses filiales) en rapport avec le Trimestre de référence.

(ii) Deuxièmement, les Actionnaires de Catégorie A recevront pari passu toutes les Distributions au pro rata selon leurs participations respectives dans la somme des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A aient chacun reçu des Montants Distribuables équivalents à la somme de leurs Contributions Financières respectives.

(iii) Troisièmement, jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A aient chacun atteint (en vertu des Distributions réalisées en application du paragraphe (ii) ci-dessus et du présent paragraphe (iii)), un TRI de douze pour cent (12%) (calculé trimestriellement) sur la somme de leurs Contributions Financières respectives. Les Distributions devront être réparties entre les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

Sur le montant à distribuer sous le paragraphe (iii) (le «Montant à Distribuer 1») un montant égal à X devra être distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Un tel montant égal à X devra être calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir un montant égal à 0,58% de X.

Le montant de X sera réparti entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata selon leur participations respectives dans la somme des Contributions Financières faites aux Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9 (ii));

(iv) Quatrièmement, seulement jusqu'à ce que l'Actionnaire de Catégorie B ait reçu (sans considérer les Distributions faites à l'Actionnaire de Catégorie B conformément au paragraphe (i) ci-dessus mais incluant les Distributions à l'Actionnaire de Catégorie B faites selon ce paragraphe (iv) b)) un total de vingt pour cent (20%) des Distributions cumulées payées aux Actionnaires de Catégorie A selon le paragraphe (ii) ci-dessus et incluant les Distributions devront être réparties entre les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

(a) trente pour cent (30%) (le «Montant à Distribuer 2») collectivement aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie C devant être répartis comme suit:

Sur le Montant à Distribuer 2, un montant égal à Y devra être distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Un tel montant égal à Y sera calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir sur le Montant à Distribuer 2, un montant égal à 0,58% de Y.

Le montant de Y sera réparti entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata de leurs participations respectives dans le total des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9(ii));

et

(b) soixante-dix (70%) à l'Actionnaire de Catégorie B

(v) Cinquièmement, les Distributions seront réparties entre les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

(c) quatre-vingt pour cent (80%) (le «Montant à Distribuer 3») collectivement aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie C devant être réparti comme suit:

Sur le Montant à Distribuer 3, un montant égal à Z sera distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Un tel montant égal à Z sera calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir sur le Montant à Distribuer 3 un montant égal à 0,58% de Z.

Le montant de Z sera réparti entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata de leurs participations respectives dans le total des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9 (ii));

et

(d) vingt pour cent (20%) à l'Actionnaire de Catégorie B.

Dans les limites permises par la loi luxembourgeoise, les Distributions seront calculées et payées trimestriellement sous forme d'arriérés. La détermination du TRI inclura toutes les Distributions précédentes aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C ainsi que le remboursement de tous les montants des Contributions Financières aux Actionnaires de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

32.4 Sous réserve des conditions posées par la loi luxembourgeoise et conformément au présent Article 32, le Gérant peut procéder à une Distribution aux Actionnaires des Fonds Disponibles sous la forme d'un acompte sur dividendes. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de cette Distribution.

32.5 Dans un but de clarté, toutes les Distributions faites sous l'article 32.3 paragraphes (iii), (iv) et (v) aux Actionnaires de Catégorie A respectent les Contributions Financières.

32.6 Tant que les Actions de Catégorie C existantes au 29 mars 2007 n'auront pas été transférées à CAPTIVA MPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-122.001 («MPV») ou de tout autre entité substitué à MPV (le «Transfert») (étant entendu que «Transfert» signifie un transfert de toutes ces Actions de Catégorie C en une seule fois, en même temps, qui peut se réaliser ou non), les règles suivantes s'appliqueront.

32.6.1. Le droit à Distribution des Actions de Catégorie C sera égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C.

32.6.2. Un montant A égal au montant qui aurait été alloué à l'Actionnaire de Catégorie C si la Distribution était survenue après le Transfert conformément à l'article 32.3 ci-dessus moins le montant distribué aux Actions de Catégorie C conformément à l'article 32.6.1 ci-dessus sera:

(i) affecté à une réserve spéciale par l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2006 si à la date de cette approbation des comptes 2006, le Transfert n'est pas intervenu, ou

(ii) affecté par l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2006 aux Actions de Catégorie C comme Dividende Prioritaire conformément à l'article 32.7.1. ci-dessous si à la date de cette approbation des comptes 2006, le Transfert est survenu.

32.6.3. Les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie B ont le droit de recevoir un montant égal au montant qu'ils devraient avoir reçu selon l'article 32.3, si le Transfert était déjà survenu.

32.7 Après le Transfert, les règles suivantes s'appliqueront:

32.7.1. Les Actions de Catégorie C seront en droit de recevoir prioritairement un montant égal à A (le «Dividende Prioritaire»).

32.7.2. Les Actions de Catégorie C seront en droit de recevoir les Distributions prévues à l'article 32.3. sous réserve de l'article 32.7.3.

32.7.3. Les Distributions seront faites selon l'article 32.3. si les Actions de Catégorie C ont reçu le montant correspondant au Dividende Prioritaire selon l'article 32.3.

**Art. 33. Dissolution, Liquidation.** La Société est automatiquement dissoute en application de l'Article 4. La Société peut ainsi être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le paiement de toutes les dettes et frais de la Société ainsi que de tous les frais de liquidation, une distribution (la «Distribution de Liquidation») du produit net de liquidation («Produit de liquidation»), devra être effectuée selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, l'Actionnaire de Catégorie B recevra une Distribution de Liquidation d'un montant égal à A plus B moins C moins D, où:

A: est égal à un virgule cinq pour cent (1,5%) de M tel qu'à la Date de Liquidation.

M: est égal, à la Date de Liquidation, à:

(a) tous les Engagements d'Investissement, si la Date de Liquidation de référence intervient au cours de la Période d'Investissement ou toutes les Contributions Financières, si la Date de Liquidation intervient après la Période d'Investissement; moins

(b) les coûts d'acquisition (y compris tous les coûts, honoraires, commissions, dépenses et taxes d'acquisition) relatifs à tout investissement réalisé (ou coûts d'acquisition au pro rata dans le cas d'une réalisation partielle) par le Groupe; moins

(c) le montant par lequel tout investissement par le Groupe a été annulé (à la suite d'une résolution du Conseil de Gérance du Gérant).

B: est égal à la somme des honoraires suivants collectés depuis la fin du Trimestre précédent et jusqu'à la Date de Liquidation:

(a) les Frais d'Acquisition; plus

(b) les Frais de Refinancement.

C: est égal au solde des cinquante pour cent (50%) des Frais d'Acquisition collectés depuis la fin du Trimestre précédent et jusqu'à la Date de Liquidation, qui n'ont pas déjà été au préalable utilisés pour compenser le précédent montant A tel que mentionné à l'article 33 (i) à la Date de Liquidation.

D: est égal au total des frais payés par la Société à ICP (ou à une de ses Filiales) en rapport avec la période allant de la fin du Trimestre précédent à la Date de Liquidation.

(ii) Deuxièmement, les Actionnaires de Catégorie A recevront pari passu toutes les Distributions de Liquidation au pro rata conformément à leurs participations respectives dans la somme des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant le cas échéant la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A aient reçu des Montants Distribuables équivalents à la somme de leurs Contributions Financières respectives.

(iii) Troisièmement, jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A aient chacun atteint (suivant les Distributions de Liquidation faites en application du paragraphe (ii) ci-dessus et de ce paragraphe (iii) un TRI de douze pour cent (12%) (arrêté trimestriellement) sur la somme de leurs Contributions Financières respectives, les Distributions de Liquidation seront réparties entre les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

Sur le montant à distribuer sous le paragraphe (iii) (le «Montant de Liquidation à Distribuer 1») un montant égal à X devra être distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Un tel montant égal à X sera calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir un montant égal à 0,58% de X.

Le montant de X sera répartie entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata selon leurs participations respectives dans la somme des Contributions Financières faites aux Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9 (ii)).

(iv) Quatrièmement, seulement jusqu'à ce que l'Actionnaire de Catégorie B ait reçu (sans prendre en considération les Distributions de Liquidation faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus mais incluant les Distributions à l'Actionnaire de Catégorie B faites selon ce paragraphe (iv) b)) un total de vingt pour cent (20%) des Distributions cumulées payées aux Actionnaires de Catégorie A excluant les Distributions faites aux Actionnaires de Catégorie A selon le paragraphe (ii) ci-dessus et incluant les Distributions faites aux Actionnaires de Catégorie A selon le paragraphe (ii) ci-dessus et incluant les Distributions faites aux Actionnaires de Catégorie A selon le paragraphe (iv) a), les Distributions devront être réparties entre les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

(a) trente pour cent (30%) (le «Montant de Liquidation à Distribuer 2») collectivement aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie C devront être répartis comme suit:

Sur le Montant de Liquidation à Distribuer 2, un montant égal à Y devra être distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Une tel montant égal à Y sera calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir sur le Montant de Liquidation à Distribuer 2 un montant égal à 0,58% de Y.

Le montant de Y sera réparti entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata de leurs participations respectives dans le total des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9(ii);

et

(b) soixante-dix (70%) pour cent à l'Actionnaire de Catégorie B.

(v) Cinquièmement, les Distributions seront réparties entre les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C comme suit:

(a) quatre-vingt pour cent (80%) (le «Montant de Liquidation à Distribuer 3») collectivement aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Actionnaire de Catégorie C à répartir comme suit:

Sur le Montant de Liquidation à Distribuer 3, un montant égal à Z devra être distribué aux Actionnaires de Catégorie A.

Un tel montant égal à Z sera calculé de telle sorte que les Actionnaires de Catégorie C puissent recevoir sur le Montant de Liquidation à Distribuer 3 un montant égal à 0,58% de Z.

Le montant de Z sera réparti entre les Actionnaires de Catégorie A au pro rata de leurs participations respectives dans le total des Contributions Financières faites par les Actionnaires de Catégorie A (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii));

et

(b) vingt pour cent (20%) à l'Actionnaire de Catégorie B.

La détermination du TRI inclura toutes les Distributions de Liquidation précédentes aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C ainsi que le remboursement de tous les montants des Contributions Financières des Actionnaires de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C. Dans un but de clarté, toutes les Distributions de Liquidation faites sous l'article 33 paragraphe (iii), (iv) et (v) aux Actionnaires de Catégorie A respectent les Contributions Financières:

(vi) Rattrapage - Si et dans la mesure où, à la suite de la disposition du dernier investissement de la Société, les Actionnaires de Catégorie A et l'Actionnaire de Catégorie C n'ont pas reçu de distributions suffisantes pour permettre à la Société d'atteindre un TRI de douze pour cent (12%) et, en conséquence, l'Actionnaire de Catégorie B aurait reçu des distributions, calculées sur une base globale cumulée, qui excéderaient ce qui lui était attribuable en vertu des articles 32(iv) and 32(v), l'Actionnaire de Catégorie B devra rembourser au prorata (sous réserve de la double dilution telle que prévue à l'article 9.2) à l'Actionnaire de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C les montants qu'il a reçu (en vertu des articles 32(iv) and 32(v)) jusqu'à ce qu'ils obtiennent des Distributions qui comblent ce déficit.

## Chapitre VII. Loi applicable, définitions

**Art. 34. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 35. Définitions.

«Période d'Acceptation» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (iii).

«Frais d'Acquisition» a la signification prévue à l'article 32.3 i) B) (a).

«Affiliés» signifie par rapport à toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous le contrôle commun avec cette Personne. Pour les besoins de cette définition, «contrôle» signifie par rapport à toute Personne, (i) la propriété d'un pourcentage du capital social conférant la majorité des droits de vote aux assemblées générales à une Personne ou (ii) la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (ou d'une autre détention) ayant un droit de vote ordinaire pour élire la majorité au conseil d'administration, les gérants ou tout autre membre votant de l'entité de gestion de la Personne.

«Fonds Disponibles» signifie (i) pour une distribution réalisée par l'assemblée générale des actionnaires: le Montant Disponible, la prime d'émission et toute autre réserve disponible et (ii) pour une distribution effectuée par le Gérant: tout bénéfice reporté, la prime d'émission, toute autre réserve disponible et les bénéfices de l'année sociale de référence, tels que mis en évidence par les comptes annuels provisoires.

«Montant Disponible pour Distribution» a la signification prévue à l'article 32.

«Jours Ouvrables» signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) où les banques sont ouvertes pour le commerce à Londres, Paris et Luxembourg-ville.

«CAPTIVA II» signifie la Société.

«CAPTIVA EXECUTIVE GP» signifie le general partner de tout véhicule ou partnership devant être constitué dans lequel l'Équipe de Gestion aura un intérêt et auquel il est proposé de transférer les parts sociales de catégorie C de GPCO II.

«Intérêts de CAPTIVA EXECUTIVE GP» signifie:

eu égard à CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l., l'entièreté de l'intérêt de CEDOBAR 2 S.à r.l. et de CEDOBAR 3 S.à r.l. dans CAPTIVA EXECUTIVE GP dérivant de leur participation, à tout moment, y inclus, le droit de CEDOBAR 2 S.à r.l. et de CEDOBAR 3 S.à r.l. à tous les bénéfices auxquels CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. ont droit tel

que prévu dans les statuts de CAPTIVA EXECUTIVE GP, ensemble avec l'obligation pour CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. de se conformer aux termes et conditions des statuts de CAPTIVA EXECUTIVE GP, tel qu'applicables.

eu égard à CCM, l'entière part de l'intérêt de CCM dérivant de la propriété de quatre-vingt-huit pour cent (88%) des parts dans CAPTIVA EXECUTIVE GP, à tout moment, y inclus, le droit de CCM à tous les bénéfices auxquels CCM a droit tel que prévu dans les statuts de CAPTIVA EXECUTIVE GP, ensemble avec l'obligation pour CCM de se conformer aux termes et conditions des statuts de CAPTIVA EXECUTIVE GP, tel qu'applicables.

«CCM» désigne CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-92.025.

«CEDOBAR 2 S.à r.l.» désigne CEDOBAR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.022.

«CEDOBAR 3 S.à r.l.» désigne CEDOBAR 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-104.850.

«CGDE» désigne CYPRESS GROVE INTERNATIONAL. D L.P., un partnership régi par le droit du Delaware, dont le siège social est à 75, East 55th Street, New York, NY 10022, United States of America, inscrit au Delaware sous le numéro 3896412.

«CGUK» désigne CYPRESS GROVE INTERNATIONAL. E L.P., un partnership régi par le droit anglais, dont le siège social est à 4, Park Place, London, SW1A 1LP, England, inscrit en Angleterre sous le numéro LP10355.

«Président» a la signification prévue à l'article 18.

«Société» a la signification prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

«Période de Réparation» a la signification prévue à l'article 9.

«Actionnaire Défaillant» a la signification prévue à l'article 9.

«Montant Distribuible» désigne tous les dividendes, distributions de capital sous la forme de primes d'émission ou de réserves, profits de liquidation, remboursement de capital, paiement du principal ou des intérêts de tout Prêt d'Actionnaires (s'il y en existe) et sera réputé inclure les produits nets de la vente par tous les Actionnaires de Catégorie A de leurs participations dans une personne non-Affiliée.

«Date de Distribution» signifie la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant, le cas échéant, décide d'une distribution

«Notice de Tirage» signifie toute Notification envoyée par le Gérant, par laquelle des Engagements d'Investissement sont appelées.

«Date Effective» signifie le 27 juillet 2005.

«Date Finale de Clôture» signifie 30 septembre 2005.

«Contributions Financières» désigne la part des Engagements d'Investissement qui a été appelée et investie directement ou indirectement par les Investisseurs sous la forme de capital et/ou de Prêts d'Actionnaires (s'il y en existe).

«Date de Mise à Disposition» signifie la date à laquelle les Contributions Financières devront être rendues disponibles pour la Société.

«Gérant» a la signification prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

«Intérêt GPCO II» signifie, eu égard à chacun des actionnaires de GPCO II, la totalité de l'intérêt dudit actionnaire dans GPCO II, y inclus le droit de vote de cet actionnaire dans la société dérivant de ses Contributions Financières via GPCO II et composé de sa participation dans la Société et de ses prêts d'actionnaires dans GPCO II (s'il en existe) à tout moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire de GPCO II à tout bénéfice quelconque auquel un actionnaire de GPCO II peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de GPCO II à un moment donné, ensemble avec les obligations pour ledit actionnaire de GPCO II de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de GPCO II à un moment donné, telles qu'applicables.

«Groupe» signifie les sociétés faisant partie du groupe de sociétés CAPTIVA.

«ICP» désigne IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, une société constituée en Angleterre, dont le siège social est fixé au Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, Royaume-Uni, dont le numéro d'enregistrement est le 5208626.

«Intérêt ICP» signifie, eu égard à chacun des actionnaires de ICP, la totalité de l'intérêt dudit actionnaire dans ICP, dérivant de sa participation, à tout moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire à tout bénéfice quelconque auquel un actionnaire peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaire en vigueur entre les actionnaires d'ICP à un moment donné, ensemble avec l'obligation pour ledit actionnaire de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaire en vigueur entre les actionnaires de ICP à un moment donné, telles qu'applicables. Afin de dissiper tout doute, l'Intérêt ICP eu égard à CCM signifie l'entière part de l'intérêt de CCM dans ICP en sa capacité d'actionnaire de catégorie D d'ICP.

«Intérêt» signifie, eu égard à chacun des actionnaires, la totalité de l'intérêt y inclus le droit de vote dudit actionnaire dans la Société dérivant de ses Contributions Financières, et composé de sa participation dans la Société et de ses Prêts d'Actionnaires (s'il en existent) tel qu'applicable, à un moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire à tout bénéfice

quelconque auquel un actionnaire peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires et en vertu des présents Statuts, ensemble avec l'obligation pour ledit actionnaire de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires à un moment donné, telles qu'applicables.

«IXIS» désigne IXIS CORPORATE & INVESTMENT, une société anonyme, constituée conformément et soumise aux lois françaises, dont le siège social est fixé au 47, Quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 07, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340 706 407.

«Période Initiale» a la signification prévue à l'article 7.2.1.

«Intra-Groupe» signifie (i) relativement à CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. toutes filiales directes ou indirectes de CGUK et/ou CGDE collectivement ou non et (ii) relativement à LUX FEEDER II: tout membre du Groupe IXIS ou du Groupe de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ou du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations ou tout fond dirigé par tel membre du Groupe IXIS ou du Groupe CNCE.

«Engagement d'Investissement» signifie le montant (s'il existe) que les Investisseurs se sont engagés à investir dans la Société sous forme de capital et/ou de Prêts d'Actionnaires (s'il y en existe).

«Banque d'Investissement» signifie une banque d'Investissement, filiale d'une banque licenciée de réputation internationale.

«Période d'Investissement» signifie une période commençant à la Date Effective et se terminant (i) au troisième anniversaire de la Date Finale de Clôture (30 septembre 2008) ou si plus tôt (ii) à la date à laquelle au moins quatre-vingt pour cent (80%) des Engagements d'Investissement ont été investis. La Période d'Investissement peut être prolongée jusqu'à un an si une telle prolongation est proposée et notifiée par GPCO II (au moins deux (2) mois avant la fin de la Période d'Investissement) et autorisée par les Actionnaires de Classe A et de Classe B en application des dispositions prévues par tout pacte d'actionnaires, tel qu'en vigueur à un moment donné.

«Investisseurs» désigne CCM, LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l.

«TRI» signifie, pour chaque actionnaire de Catégorie A, le taux d'escompte annuel, arrêté trimestriellement, qui se solde par une valeur nette actualisée égale à zéro (0), quand le taux d'escompte est appliqué à toutes les Contributions Financières par cet Actionnaire de Catégorie A à la Société après avoir pris en compte toutes les distributions (soit sous la forme d'un dividende, de distribution de capital sous forme de primes d'émission ou de réserves, de produit de liquidation, de remboursement en capital, de paiement du principal ou des intérêts sur des Prêts d'Actionnaires, et réputé inclure le produit net de la vente par tous les actionnaires de Catégorie A de leurs participations dans une Personne Affilié(e) avant déduction de toute taxe payée par la Société sur les distributions faites à cet Actionnaire de Catégorie A et après paiement de l'impôt sur la fortune par la Société et avec inclusion des frais de garanties ou lignes de crédit, etc. et après inclusion des taxes, coûts et honoraires qui ont été mis à la charge ou qui ont été payés par le Groupe..

«Reserve Légale» a la signification prévue à l'Article 32.1.

«Boni de Liquidation» a la signification prévue à l'Article 33.

«LUX FEEDER II» désigne CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) II S.C.A., une société en commandite par actions, valablement constituée au regard des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés.

«Notification» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (ii).

«Offre» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (ii).

«Prix Offert» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (ii).

«Autre Actionnaire» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (ii).

«Pourcentage de Participation» signifie le pourcentage d'Actions et de Prêts d'Actionnaires détenu par un Actionnaire de Classe A ou un Actionnaire de Classe B ou un Actionnaire de Classe C dans le total des Contributions Financières.

«Personne» désigne toute entreprise, société, association, fonds ou personne physique.

«Projet» signifie les propriétés, affaires, portefeuille ou projets consistant en ou comprenant des immeubles situés en Europe, devant être directement détenus par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de véhicules spécifiques.

«Trimestre» signifie chaque période de référence se terminant le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

«Frais de Refinancement» a la signification prévue à l'article 32.3 i) B) (b).

«Droits» signifie, eu égard à tout Actionnaire, l'Intérêt, les obligations de financement (s'il en existe), l'Intérêt GPCO II, l'Intérêt ICP et l'Intérêt CAPTIVA EXECUTIVE GP appartenant au dit actionnaire (ou CCM, le cas échéant ou il s'agit de LUX FEEDER II) et à ses cessionnaires Intra-Groupe autorisés, le cas échéant. Une cession de Droits par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. recouvre la Cession de Droits tant de CEDOBAR 2 S.à r.l. que de CEDOBAR 3 S.à r.l. (et de leurs cessionnaires Intra-Groupe autorisés, le cas échéant).

«Prêt d'Actionnaires» désigne tout prêt ou dette (d'une quelque forme que ce soit) entre la Société et ses Actionnaires, tels qu'en vigueur à un moment donné.

«Secrétaire» a la signification prévue à l'article 18.

«Tiers» a la signification prévue à l'article 7.2.2.



«Cession» ou «Céder» signifie toute cession, vente, gage, hypothèque, charge, transfert ou toute autre disposition, en tout ou partie des actions, parts ou revenus qui en découlent (volontaire ou involontaire, judiciaire ou autre).

«Cédant» a la signification prévue par l'article 7.2.2 (ii).

«Prix de Cession» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (v).»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer, en conformité avec l'article 16 des statuts de la Société, le mandat des personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période expirant à la date d'approbation des comptes pour l'année 2008:

- Monsieur Thijs van Ingen;
- Monsieur Hille-Paul Schut;
- Monsieur James Burt.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille trois cent Euros (EUR 4.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; qu'à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, E. Cadilhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3991. — Reçu 47,85 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007062200/220/1746.

(070065084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

#### **Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007063476/231/14.

(070066430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

#### **Voiron Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007063481/231/14.

(070066443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Beli Bryak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.991.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062601/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Del Grosso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Edmundo Camilo Grosso, indépendant, né à San Sebastiao da Pedreira (Portugal) le 6 février 1970, demeurant à L-4601 Niederkorn, 90, avenue de la Liberté.

2.- Monsieur Francesco Ostuni Pinto, cuisinier, né à Monopoli/Bari (Italie) le 31 octobre 1969, demeurant à L-4645 Niederkorn, 143, route de Pétange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DEL GROSSO s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'exploitation d'un service traiteur et l'organisation de banquets.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Edmundo Camilo Grosso, préqualifié, cinquante .....	50
2.- Monsieur Francesco Ostuni Pinto, préqualifié, cinquante .....	50
Total: cent .....	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Francesco Ostuni Pinto, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Camilo Grosso, F. Ostuni Pinto, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2007, Relation: CAP/2007/958. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007063816/236/96.

(070067045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

## **2A Conseil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 128.013.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Danilo Antalo, employé privé, né à Ensisheim (France) le 29 novembre 1954, demeurant à L-3739 Ruelange, 6, rue des Martyrs.

2.- Monsieur Mohamed Antar Antar, ingénieur en informatique, né à Strasbourg (France) le 12 janvier 1968, demeurant à F-57160 Moulins-les-Metz, 6, rue du Gravier.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de 2A CONSEIL s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toute activité relevant du domaine de la recherche, de la sélection et du recrutement de personnel qualifié des branches de l'informatique, de la logistique, du marketing, du commerce, cadres et dirigeants et en général toute prestation de services dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Danilo Antalo, préqualifié, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2.- Monsieur Mohamed Antar Antar, préqualifié, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Danilo Antalo, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Antalo, M. Antar Antar, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2007, Relation: CAP/2007/955. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007063817/236/97.

(070067052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**CB Commercial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.543.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063014/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01099. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007062994/220/12.

(070066374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Big Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.322.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063012/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01102. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Noma Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 100.527.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063011/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03914. - Reçu 112 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Euro-Tabacs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 92.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007063534/231/14.

(070066350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007063535/231/14.

(070066363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Beli Bryak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062600/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05009. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Brooklyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 105.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062599/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05005. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Noma Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 100.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063009/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03913. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**PB Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 96.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007062598/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04862. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Pandion Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Vinstock S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 73.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2007062606/634/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Boton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007062597/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04865. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---



**JER Europe Fund III 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656

here represented by Laetitia Ambrosi, employee, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND III 14 S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million euros).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

**Art. 6.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/ their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 11.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

**Art. 13.** The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 14.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., prenamed: one hundred shares .....	100
Total: one hundred shares .....	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin today and it will end on December 31, 2007.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Sanjiv Raykundalia, born on March 27, 1968 in Kampala, Uganda, having his personal address at 44d Frognaal, Hampstead, London NW3 6AG, United Kingdom;

Mr. Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Mr. Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, having his professional address at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656

représenté par Laetitia Ambrosi, employée, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 14 S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50,000,000.- (cinquante million d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume Uni ou vivant en permanence au Royaume Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfaxes.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume Uni.

**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., susmentionné: .....	100 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euro (Eur 1.400,-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:  
Monsieur Sanjiv Raykundalia, né le 27 mars 1968 à Kampala, Uganda, demeurant personnellement au 44d Frognal, Hampstead, Londres NW3 6AG, Royaume Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007. Relation LAC/2007/5295. — Reçu 125. euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062626/211/351.

(070065741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Sesa S.A., Société Anonyme,  
(anc. Stuart Establishment S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.872.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007063538/231/15.

(070066368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**ea-Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 110.129.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

E. Aubertin

Référence de publication: 2007062595/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04793. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Geston Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 100.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Référence de publication: 2007062596/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04864. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
BANQUE DE LUXEMBOURG  
*Investment Fund Services*  
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007062604/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04189. - Reçu 56 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**CGM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx  
*Notaire*

Référence de publication: 2007063005/242/13.

(070066413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx  
*Notaire*

Référence de publication: 2007063003/242/13.

(070066410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---